



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

### DELIBERATION N° 2023-11-133-DVCS

Nomenclature : 3.6.3

#### OBJET : DECLASSEMENT INSTRUMENT DE MUSIQUE

**Votants : 31**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 16 novembre 2023

Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de la publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

20/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER           procuration       à Mme SAINT-AUBIN  
 Mme CASSAING        procuration       à M. ROBLES

#### ABSENTS NON EXCUSÉS

M. FLEURENTDIDIER, M. HERVELIN

SECRETARE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	31

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une élève de l'école de musique souhaite faire l'acquisition d'un **violoncelle d'étude entier N°2** faisant partie du parc d'instruments de l'école Municipale de musique

Il propose de procéder à son déclassement et de le revendre pour la somme de 800€ (valeur estimée de l'instrument à ce jour), cela permettant de racheter un modèle équivalent plus récent pour le même prix.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,



Vu le Code Général de Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

### **DELIBERE**

**DECIDE** de déclasser du domicile public communal le **violoncelle d'étude entier N°2** pour le classer dans le domaine privé de la commune,

**DIT** que cet instrument sera mis en vente pour la somme de **800€** au profit de madame Isabelle Ezan.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)